

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS
DU 02 JUILLET 2019 – 18 H
LOCAUX CCNS – PICQUIGNY**

ETAIENT PRESENTS : Mmes BENEDINI, LEMERCIER, DOMART, COCQUEMPOT BONEFAES, POT, BRUNET, BOTTE, DUBOS, ROUSSEL, SOUILLARD, ELETUFE, LEMAIRE.

Mrs LEITAO, PRUVOT, LEPERS, VILLAIN, DUPUIS, POISSON, DELFOSSE, LEULIER, PRUD'HOMME, LOGNON, GAILLARD, MAUGER, CARPENTIER, BEC, PROYART, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, BELLAREDJ, LAURENT, HENRI, MARTIN, DELATTRE, DUCROTOY, JM. LEBLANC.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : Mmes DIRUY, DUPUIS, Mrs DETOURNE, VIGNON, PECQUET, COTTEL, GUILLOT, BLAIZEL, DELOHEN, DELVILLE, JP. CARLE, BELLEBOUCHE, PLUQUET, L.CARLE, RIFFLARD, GILLET, VAUTHEROT, D.LEBLANC.

*M. DETOURNE donne pouvoir à Mme BENEDINI.
M. DELVILLE donne pouvoir à Mme ROUSSEL.
M BELLEBOUCHE donne pouvoir à M. DELATTRE.*

Secrétaire de séance : Mme ELETUFE.

Monsieur le Président ouvre la séance remercie les membres du conseil pour leur présence et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des membres présents, Madame ELETUFE est désignée secrétaire de séance de cette réunion.

S'agissant du compte rendu de la réunion du 6 juin 2019, M FRANCOIS formule l'observation suivante :

S'agissant de la passerelle Picquigny page 5 du compte rendu M FRANCOIS précise qu'il a suivi ce chantier en tant que Président de l'ex CCOA avec M DELVILLE vice-président, il indique « qu'ils n'ont pas manqué une réunion de chantier, que ces travaux n'ont pas été réalisés dans la précipitation contrairement à ce qui a été dit lors de la réunion et que l'entreprise NGE n'a aucun moment formulé un avenant ».

La présente observation étant ajoutée au compte rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

M LOGNON précise qu'en tout état de cause, il a négocié au mieux les intérêts de la Communauté de communes en acceptant suite à la décision prise le 6 juin 2019 de signer un protocole transactionnel avec la société NGE à hauteur de 55 000 €.

JJA PHASE 2

Mrs BRISSET et GRUBIS présentent le projet de localisation de la société JJA sur la ZAC des Hauts Plateaux. Ils indiquent que la phase 1 du projet consiste actuellement en la construction d'un bâtiment logistique conventionnel pour une superficie de 96 000 m². Les travaux ont débuté il y a environ 15 jours suite à l'acte d'acquisition des parcelles concernées conclu le 15 mai 2019.

Ils présentent également la phase 2 du projet consistant en la création d'un bâtiment de grande hauteur (environ 45 mètres de haut) et exposent pour l'ensemble du projet les modalités de circulations correspondantes aux flux entrants et sortants de marchandises. Ils indiquent qu'à l'issue de cette construction globale, l'investissement sur le site porté par la société sera de l'ordre de 350 millions d'euros. Il s'agira alors de la plus grande plateforme logistique d'Europe à sa construction.

S'agissant de la phase 2 du projet, il s'agira de remobiliser du foncier, les emprises exactes étant à ce jour à définir. La consommation foncière supplémentaire serait de l'ordre de 20 hectares. Aussi il s'agira de réduire d'autant la superficie de la ZAC ouest afin de procéder à une neutralisation foncière demandée par les services de l'Etat.

Il est précisé par ailleurs que le trafic est estimé à ce jour à 200 camions/jours sur la phase 1. A terme ce projet sera générateur de 560 emplois, estimation à ce jour faite par l'entreprise.

Cette plateforme est construite en complément de celle existante sur le site de la ZAC des Bornes du temps. Les représentants de l'entreprise précisent également que dans le cadre des compensations collectives agricoles, ils projettent de créer une halle frais bénéficiant aux producteurs locaux ainsi qu'un pôle d'éco pâturage à ce jour envisagé. Ils indiquent par ailleurs aux membres présents que la société JJA est propriétaire des bâtiments qu'elle exploite et que ce projet sera très peu générateur de déchets.

M LOGNON indique qu'une réunion est organisée en préfecture de la Somme ce 8 Juillet ; réunion portant sur la phase 2 de ce projet, le dépôt du permis de construire et le dossier ICPE étant envisagés pour le 31 juillet 2019.

La déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la commune de MOUFLERS pour mener à bien la phase 2 de ce projet sera conduite par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

S'agissant du passage du dossier en CDPENAF, il est à ce jour précisé que la phase 2 du projet sera génératrice de consommation foncière réduite, compte tenu de la hauteur des bâtiments projetés.

S'agissant des recrutements, la société précise qu'elle travaille d'ores et déjà aujourd'hui avec la Mission Locale.

Enfin, M le Président précise qu'il a été décidé au SMHP de conclure une convention entre les Communautés de communes adhérentes ; convention portant sur la répartition de fiscalité communautaire à part égale entre les deux collectivités. M le Président remercie Mrs BRISSET et GRUBIS pour leur intervention.

INTERVENTION DE MONSIEUR VILLAIN.

M VILLAIN indique qu'il a participé récemment au Conseil départemental d'éducation. Au terme de cette réunion il apparaît que la seconde générale du lycée de FLIXECOURT va fermer.

En outre il indique qu'il a participé à une réunion en Préfecture de la Somme avec Monsieur le DDFIP. Cette réunion avait pour objet la présentation du plan de réformes envisagé pour les centres des finances publiques ; plan au terme duquel les 2/3 des trésoreries existantes disparaîtraient à l'échéance 2022. La trésorerie de FLIXECOURT est concernée par cette réforme.

ZAC DES BORNES DU TEMPS : CESSIONS FONCIERES.

A l'unanimité par **DELIBERATION 1**, le conseil communautaire approuve la cession d'une parcelle de 4 508 m² à la société AS Déménagement au prix de 15 € HT le m².

A l'unanimité par **DELIBERATION 2**, le conseil communautaire approuve la cession d'une parcelle de 3000 m² à 15 € HT le m² à l'entreprise DANIERE.

A l'unanimité par **DELIBERATION 3**, le conseil communautaire approuve la cession à l'entreprise STA d'une parcelle de 5000 m² à 15 € HT le m².

S'agissant des deux dernières cessions, M DELATTRE précise qu'il y aura lieu d'effectuer des fouilles archéologiques sur une partie des emprises foncières.

MAISON ECLUSIERE - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

M le Président expose le plan de financement suivant :

Département : 60 000 €, la subvention est obtenue

Région : 50 000 €, la Région attend les résultats de l'appel d'offre afin de présenter ce dossier à la Commission Permanente.

Etat : 65 000 €, M le Président indique que la CCNS devrait être financée par l'Etat. Le montant de subvention restant à déterminer.

CCNS : 75 000 €.

Total : 250 000 €.

Pour que ce dossier puisse être présenté à la Commission Permanente de la Région, il propose que le conseil communautaire l'autorise à diligenter la procédure d'appel public à concurrence. En réponse à la question posée par M DUPUIS, il s'agira effectivement de la mise en place d'une procédure adaptée.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le conseil communautaire donne son accord.

DISPOSITIF D'AIDE D'INITIATIVES CULTURELLES.

L'ensemble des projets approuvé en commission affaires culturelles le 28 juin dernier est remis ce jour à l'ensemble des membres présents.

En plus de ces projets, M le président propose qu'une aide de 1000 € soit versée à la commune de CROUY SAINT PIERRE afin de réaliser la pose d'une sculpture sur le thème des tirailleurs sénégalais.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'ensemble de ces propositions et approuve les aides allouées au titre du dispositif d'aide aux initiatives culturelles 2019 par **DELIBERATION 5**.

HAVERNAS – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

L'enquête publique étant terminée, M le Président indique que le commissaire enquêteur a émis un avis positif pour la transformation du zonage d'assainissement collectif de la commune d'HAVERNAS en zonage d'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune.

A l'unanimité par **DELIBERATION 6**, le conseil communautaire approuve le zonage définitif assainissement non collectif de la commune d'HAVERNAS.

S'agissant de la commune de CANAPLES, M le Président informe les membres du conseil communautaire de la diminution de la subvention aujourd'hui proposée par l'Agence de l'eau par rapport à celle initialement prévue.

TRESORERIE DE FLIXECOURT.

M le Président propose que le conseil communautaire adopte une motion à l'instar du Conseil départemental pour la préservation de la trésorerie de FLIXECOURT.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette proposition par **DELIBERATION 7.**

FPIC

M le Président informe les membres de l'assemblée que les versements de l'Etat au titre du FPIC ont été récemment notifiés à l'ensemble des communes membres et à la CCNS ; la répartition de droit commun s'appliquant sur le périmètre intercommunal.

RESEAU INTERCOMMUNAL DES MEDIATHEQUES

M le Président informe les membres du conseil communautaire que la CCNS n'adoptera pas la compétence globale relative au fonctionnement du réseau de lecture intercommunal avant les prochaines échéances municipales.

TRAITEMENT DES DECHETS : PROPOSITION DE FUSION DES SYNDICATS EXISTANTS.

M le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il a été récemment destinataire des résultats de l'étude commandée par les deux syndicats de déchets territorialement compétents afin d'envisager une fusion au 1^{er} janvier 2020.

Le syndicat TRINOVAL, à l'issue de cette étude, sollicite aujourd'hui les EPCI afin qu'ils délibèrent au plus tard début septembre sur ce rapprochement. La synthèse de cette étude est remise à l'ensemble des membres présents.

Un débat s'engage entre les membres du conseil quant à l'opportunité de cette fusion.

M le Président indique que la commune de FLIXECOURT est « prête à abandonner le poste de vice-présidence qu'elle occupe actuellement au sein du syndicat TRINOVAL si cette décision peut effectivement faire avancer les choses ».

Mme ELETUFE indique qu'à ce stade les communes adhérentes manquent de précision sur l'ensemble des éléments et les conséquences de cette éventuelle fusion. Par conséquent, M le Président propose qu'une nouvelle réunion soit organisée sur le sujet.

Les membres du conseil communautaire donnent leur accord, cette réunion pourra être organisée le 25 juillet à 18h00 avec les élus concernés par ce regroupement. Les Maires de la CCNS seront également conviés à cette rencontre.

PLUI EX CCOA.

En réponse à la question posée par M DELATTRE, M le Président indique que la CDPENAF a récemment émis un avis positif avec réserves sur le PLUI de l'ex CCOA. Par conséquent l'enquête publique pourrait débuter courant octobre 2019.

PLUI EX CCVNE.

A la demande de Mme la Secrétaire Générale, la CCNS retranscrit l'ensemble des observations émises récemment par la commission PLUi afin qu'une nouvelle rencontre soit organisée avec les services de la DDTM sur ce sujet. A l'issue de cette rencontre et de l'avis de l'Etat, ce dossier pourra être mis en enquête publique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00

◆◆◆◆